



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

N° 00032

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : acceptation du bénéfice des contrats d'assurance-vie souscrits par Madame Marie VANATORU

Le conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Considérant le décès de Madame Marie VANATORU à Versailles le 30/09/2024 ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UN :

La Directrice Générale est autorisée à accepter le contrat d'assurance vie souscrits par Madame Marie VANATORU, et repris sous le tableau suivant :

N° du contrat ou de l'avenant	Montant des primes versées	Montant du capital versé
VIVACCIO n° 012 638051 11	17 100€	17 100€
Total du capital à recevoir <i>sous réserve des frais de tenue de dossier (non communiqués)</i>		17 100€

ARTICLE DEUX :

Le montant du capital sera versé au budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice générale

Jeanne SEBAN

P/ la Présidente

Léa FILOCHE